



**DIPER**

Bourg-en-Bresse, le 13 mai 2022

Affaire suivie par :  
Céline DUBIEF

L'inspectrice d'académie  
directrice académique des services  
de l'éducation nationale de l'Ain

Tél : 04 74 45 58 47  
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

à

10, rue de la Paix  
BP 404  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Mesdames les enseignantes et messieurs  
les enseignants du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices  
et les inspecteurs de l'éducation nationale

**Objet :** Appel à candidatures N°13 relatif à 2 postes à exigences particulières de demi postes de conseillers pédagogiques 1<sup>er</sup> degré couplés à des demi postes de RMC vacants à la rentrée scolaire 2022.

**Pièce(s) Jointe(s) :** Le **formulaire de candidature** et les **fiches de postes correspondantes**.

- ⇒ **2 Postes composés de deux fractions (soit 0.5 en tant que conseillers pédagogiques 1<sup>er</sup> degré exerçant en circonscription et 0.5 en tant que référents mathématiques ; l'un sur la circonscription de Gex, l'autre sur la circonscription de Péron ou Ferney Voltaire** sont à pourvoir à titre provisoire\* au 1<sup>er</sup> septembre 2022
- ⇒ Les fiches de poste sont présentées en pièces jointes (cf. l'Annexe correspondante)

Nature de poste	Circonscription	Fiche de Poste
1 Conseiller pédagogique 1 <sup>er</sup> degré et RMC	Gex	<a href="#">Annexe 1</a>
1 Conseiller pédagogique 1 <sup>er</sup> degré exerçant la mission numérique et RMC	Péron ou Ferney Voltaire	<a href="#">Annexe 2</a>

**L'inscription sur liste d'aptitude de conseiller pédagogique est souhaitable mais cet appel reste ouvert à tous les enseignants.**

Modalités de classement et transmission des candidatures

Classement des candidatures	Transmission des candidatures
Rang 1 : Candidat titulaire du CAFIPEMF – quelle que soit l'option et retenu par la commission d'entretien « Liste d'aptitude de conseiller pédagogique » →Départage à l'AGS au 01.09.2021	Envoi du formulaire, sans avis de l'IEN, à la division des personnels pour le <b>mardi 7 juin 2022</b> délai de rigueur ( <a href="mailto:ce.ia01-diper@ac-lyon.fr">ce.ia01-diper@ac-lyon.fr</a> )
Rang 2 : Candidat titulaire du CAFIPEMF – quelle que soit l'option et non retenu par la commission d'entretien « Liste d'aptitude de conseiller pédagogique » →Départage à l'AGS au 01.09.2021	



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Ain

**Division des personnels**

<p><b>Rang 3 :</b> Candidat non titulaire d'un CAFIPEMF et non retenu sur la « Liste d'aptitude de conseiller pédagogique » →Selon l'avis IEN et le départage à l'AGS au 01.09.2021</p>	<p>Envoi du formulaire à l'IEN de circonscription (<b>année 2021-2022</b>) pour le <b>mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022</b> qui, après avis, l'adressera à la division des personnels pour le <b>mardi 7 juin 2022</b>, délai de rigueur</p>
---	--

Les candidatures parvenues au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.

\*Les candidats retenus seront affectés à **titre provisoire** la totalité de l'année sur le poste où ils ont candidaté, ils restent titulaires de leur poste ou de celui obtenu à titre définitif lors de la première phase du mouvement et ne sont pas autorisés à postuler à tout appel ultérieur.

L'affectation sur le poste n'ouvre pas droit à la priorité absolue lors du mouvement 2023.

**Marilyne Rémer**



**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

Poste de conseiller pédagogique 1<sup>ER</sup> degré et référent mathématique à la circonscription de Gex

Poste de conseiller pédagogique 1<sup>ER</sup> degré exerçant la mission numérique et référent mathématique à la circonscription de Péron ou Ferney Voltaire

NOM : ..... Prénom : .....

Téléphone portable : .....

Adresse électronique professionnelle : .....@ac-lyon.fr  
(adresse sur laquelle sera envoyée la convocation à l'entretien)

Titulaire d'un CAFIPEMF :  OUI  NON

Retenu par la commission d'entretien :  OUI  NON  
« Conseiller pédagogique » (Liste d'Aptitude CP1D)

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature de l'intéressé(e)

**Pour les candidats de RANG N° 3 (non titulaire du CAFIPEMF et non retenu par la commission)**

→ A envoyer à l'IEN de circonscription au plus tard le lundi 1<sup>er</sup> juin 2022  
qui le transmettra à la division des personnels  
pour le mardi 7 juin 2022

**Avis motivé de l'IEN de la circonscription d'origine**

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
L'inspecteur(rice) de l'éducation nationale